



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 15 septembre 2022

## **Charte de modération du compte Twitter Préfet de la Sarthe à destination des utilisateurs**

Le compte **Twitter Préfet de la Sarthe** est un espace ouvert à tous. Il vise à informer les internautes sur l'action des services de l'État dans le département et à en favoriser le débat public. N'hésitez pas à réagir et à partager les contenus qui y sont publiés ou encore à y poser vos questions.

La présente charte a pour objet de préciser aux abonnés du compte @Prefet72 et plus généralement à l'ensemble des utilisateurs de Twitter, les conditions de consultation et d'interactions possibles avec ce compte.

**Chaque utilisateur de Twitter qui interagit avec le compte @Prefet72 accepte la présente charte et s'engage à la respecter.**

### **1) Règles d'utilisation de la page**

Les tweets du compte @Prefet72 sont libres de consultation. Pour y accéder, l'internaute doit simplement être inscrit sur Twitter dans les conditions définies par la plateforme.

### **2) Droits et devoirs des utilisateurs et des abonnés**

En interagissant avec le compte @Prefet72, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À titre d'exemples, sont notamment interdites les contributions :

- à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène ;
- incitant à la violence ou à la commission d'un délit ;
- incitant à la discrimination ou à la haine ;
- formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

### **3) Suppression des contributions et désinscription**

L'internaute peut à tout moment supprimer ses propres contributions. Il peut également se désabonner du compte quand il le souhaite en se rendant sur le profil de la préfecture puis en cliquant sur le bouton « abonné/se désabonner » situé sur la droite.

#### **4) Réponses et modérations**

Le compte @Prefet72 a vocation à être un espace d'échange.

En interagissant avec ce dernier, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respectent pas les prescriptions du paragraphe « droits et devoirs des utilisateurs et abonnés ». Cette modération peut également s'appliquer à des tweets répétitifs. Un rappel de cette charte est alors effectué à cet internaute.

Du côté des modérateurs, les demandes formulées au compte @Prefet72 sont étudiées et font l'objet d'un délai de 24 heures. À défaut de donner la réponse attendue, un tweet de réponse doit être réalisé pour orienter l'internaute vers le bon canal (contacter ..., courrier à ...). Les demandes doivent respecter les droits et devoirs des abonnés susmentionnés dans la présente charte.

#### **5) Limite de responsabilité**

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page concernée ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de l'État en Sarthe. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page Facebook.

Les administrateurs de la page Facebook des services de l'État en Sarthe se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.

#### **6) Contact**

Vous pouvez poser vos questions par courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)